



Lille, le 06 décembre 2016,

## **Déclaration liminaire au CHSCT du 07 décembre 2016**

M. le Président du CHSCT,  
Mesdames et messieurs les élus,  
M. le directeur départemental du SDIS 59,

Lors de la cérémonie officielle de SAINTE BARBE, vous avez plébiscité en termes très élogieux l'action des SAPEURS POMPIERS DU NORD.

Toutefois, nous constatons un différentiel très important entre ces propos et la réalité quotidienne vécu au sein de notre administration par les Sapeurs Pompiers.

Je vous rappelle que les SPP sont des salariés de la fonction publique territoriale (des FONCTIONNAIRES) qui sont représentés par les membres élus du CHSCT.

Notre mission est bien de protéger les femmes et les hommes œuvrant au sein du SDIS 59 et ce, afin de garantir l'hygiène, la sécurité ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

C'est sans aucun doute dans cette œuvre commune que nous garantirons un service public de qualité aux citoyens du NORD.

Si nous soutenons dans le cadre du CHSCT le principe d'une application intelligente de la réglementation, nous n'acceptons pas pour autant de voir l'ensemble de nos questions balayées, ignorées ou retardées sur la base de rappels à la loi.

En effet, nous vous rappelons aussi la loi et la réglementation dont vous êtes les législateurs et notamment le décret 85-603 modifié

Ce rappel ne se fait pas à sens unique !

Nous sommes déjà cléments en termes de réunions du comité car au-delà des 3 réunions obligatoires, le comité est réuni par son président à la suite de tout accident dans les conditions prévues par le II de l'article 33-1 de la loi du 26 janvier 1984

Nous vous ramenons aux articles 5.1 et 5.2 qui concernent les déclenchements pour les DGI ainsi que TOUS les accidents de service qui doivent être traités en moins de 48 h.

Pour preuve, ces 10 derniers jours, pas moins de 5 DGI ont été saisies et plusieurs accidents sans pour autant être suivis...

De plus, l'article 58 vous ramène une nouvelle fois à la loi avec une demande de chsct exceptionnel qui doit être effectué dans un délai d'un mois maximum ...

Nous ne devons pas avoir la même notion du temps !

A ce sujet, seul le Président nous a répondu à notre courrier en ce qui concerne l'absence des élus, en nous indiquant que ceux-ci « étaient très sollicités » en fin d'année ...

Quels intérêts portent-ils aux problèmes des sapeurs-pompiers et personnels administratifs ?

Ne devrions-nous pas être prioritaires ?

Pas plus tard qu'hier en Comité Technique vous avez montré une grande démonstration d'absentéisme !

**Aujourd'hui, Nos collègues souhaitent avoir des réponses aux questions que nous avons mises à l'ordre du jour.**

M. le président,

Depuis votre arrivée en tant que gestionnaire du SDIS 59, vous avez pu saisir la très haute importance de notre établissement.

Malgré vos sincères engagements, nous voyons bien au travers de nos visites de casernes une détérioration récurrente des conditions de travail des SPP ainsi qu'une sur sollicitation des SPV pour compenser la baisse des effectifs professionnels.

Pour rappel, les SPV sont des citoyens, étudiants, travailleurs ou demandeurs d'emplois qui assurent une mission de service public.

Dans tous les cas, la diminution des effectifs SPP, le recours aux SPV de garde, aux contrats d'avenir et services civique ne sont pas une solution pérenne pour la sécurité des citoyens et de nos collègues.

Vos pompiers se fatiguent à compenser les carences humaines du département.

Si bien évidemment des économies sont à faire pour gérer le budget du département, certaines dépenses resteront incontournables pour maintenir le niveau de sécurité des citoyens. Et au vu de l'évolution des risques actuels, tueries de masse, risques technologiques, évolution de la réglementation, nous ne sommes pas prêt de voir les investissements diminués ne serait-ce que pour mettre à jour le matériel usé et obsolète :

Un simple exemple est que nous nous dirigeons encore avec une cartographie en papier à l'heure du tout connecté !

M. LECERF ne s'est pas caché en nous indiquant à travers différents communiqués de presse que les SPP sont une variable d'ajustement et bien évidemment, nous le regrettons car finalement en fin de parcours, c'est bien le citoyen qui voit sa sécurité compromise et les sapeurs-pompiers supporter des conditions d'engagement nettement dégradés.

Il nous semble que dans ce contexte, la nouvelle D130 se veut l'application déguisé d'une doctrine : TROP DE FONCTIONNAIRES .TROP DE MOYENS.

Légitimement nous craignons, à l'échelle départementale l'application d'une telle doctrine qui a amené le dernier gouvernement à supprimer 9000 à 10000 policiers et gendarmes et ce, malgré l'actualité nationale et locale.

Nous vous remercions pour votre attention,

Les membres CHSCT :

De la CGT,

Du Syndicat Autonome 59.